

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.027

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 Mai 1995

6 Mai 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, et Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, MOULINEAU, Mmes PARROU SARLAT et PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 31
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 24

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Dénominations de voies

VOTE : Adopté à l'unanimité

Il est proposé de dénommer les voies suivantes :

- 1 - Voie située entre la RUE DES BRANDES et l'AVENUE DE LA FALAISE
CHEMIN DES BRANDES
- 2 - Voie située à l'extrémité du LOTISSEMENT "LA GARENNE" dans le prolongement de la RUE LOUIS BLERIOT donnant accès sur la RUE DU VIVIER
RUE LOUIS BLERIOT
- 3 - Quais et promenoirs situés sur le nouveau port de plaisance
QUAIS ET PROMENOIR DU 13EME DRAGON
- 4 - Esplanade située entre le front de mer et le nouveau port de plaisance
ESPLANADE FELIX-MARIE DE KERIMEL DE KERVENO
- 5 - Les voies d'accès "A. B. C." situées dans le LOTISSEMENT "LES PLAISANCES DE LA METAIRIE" et situées entre le BOULEVARD DE LA PERCHE et le lac de la METAIRIE
A : RUE DES BEGONIAS
B : RUE DES PASSEROSSES
C : IMPASSE DES CAMELIAS
- 6 - Les voies d'accès "B. C. D." situées dans le LOTISSEMENT de BELMONT
B : RUE ALFRED SISLEY
C : RUE CAMILLE PISSARRO
D : RUE MAURICE UTRILLO
- 7 - La voie d'accès du LOTISSEMENT "LE MAINE AUBIN" située au 117 RUE DES CENDRILLES
RUE DES ORMEAUX
- 8 - La voie d'accès du LOTISSEMENT "LA CONSIDE" située au 175 de la RUE DE LA ROCHE
RUE DES TREMBLES
- 9 - La voie d'accès située entre la RUE BARTHELEMY GAUTIER et le BOULEVARD ALBERT 1er
IMPASSE BARTHELEMY GAUTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Affaires Culturelles,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- **d'attribuer le nom de "CHEMIN DES BRANDES"**
à la voie située entre la RUE DES BRANDES et l'AVENUE DE LA FALAISE
- **d'attribuer le nom de "RUE LOUIS BLERIOT"**
à la voie située à l'extrémité du LOTISSEMENT "LA GARENNE" dans le prolongement de la RUE LOUIS BLERIOT donnant accès sur la RUE DU

VIVIER

- d'attribuer le nom de "QUAIS ET PROMENOIR DU 13EME DRAGON" aux accès situés sur le nouveau port de plaisance

- d'attribuer le nom de "ESPLANADE FELIX-MARIE DE KERIMEL DE KERVENO" à la promenade située entre le front de mer et le nouveau port de plaisance

- d'attribuer les noms suivants aux voies désignées ci-après :

VOIE A : RUE DES BEGONIAS
VOIE B : RUE DES PASSEROSSES
VOIE C : IMPASSE DES CAMELIAS

ces voies desservant le LOTISSEMENT "LES PLAISANCES DE LA METAIRIE" et situées entre le BOULEVARD DE LA PERCHE et le lac de la METAIRIE ainsi que la numérotation correspondante

- d'attribuer les noms suivants aux voies désignées ci-après :

VOIE B : RUE ALFRED SISLEY
VOIE C : RUE CAMILLE PISSARRO
VOIE D : RUE MAURICE UTRILLO

ces voies desservant le LOTISSEMENT DE BELMONT ainsi que la numérotation correspondante

- d'attribuer le nom de "RUE DES ORMEAUX"

à la voie d'accès au LOTISSEMENT "LE MAINE AUBIN" situé au 117 RUE DES CENDRILLES ainsi que la numérotation correspondante

- d'attribuer le nom de "RUE DES TREMBLES"

à la voie d'accès au LOTISSEMENT "LA CONSIDE" situé au 175 RUE DE LA ROCHE ainsi que la numérotation correspondante

- d'attribuer le nom de "IMPASSE BARTHELEMY GAUTIER"

à la voie située entre la RUE BARTHELEMY GAUTIER et le BOULEVARD ALBERT 1er

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 Mai 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS